

Tout sur l'habitat léger à LLN ce samedi

MIS EN LIGNE LE 10/05/2019 À 17:58

PAR J.-P. D.V.

Reynald Halloy et Isabelle Fokan font aujourd'hui partie, selon le Réseau brabançon pour le droit au logement, des quelque 25.000 personnes qui pratiquent l'habitat léger en Wallonie. Avec plusieurs autres associations, ce Réseau a permis le lancement d'une étude juridique qui, au terme de quatre ans, a conduit, par l'entremise de la ministre wallonne du Logement, Valérie De Bue (MR), au changement du Code wallon à l'unanimité.

C'est que, selon l'étude susmentionnée, « les populations concernées vivaient dans un sentiment d'illégalité et d'inégalité : elles ne pouvaient pas faire valoir tout simplement leur droit au logement et à la domiciliation, ni accéder au foncier pour des questions administratives d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui leur échappaient. Alors qu'une grande partie d'entre elles considérait leur habitat comme normal et souhaitait qu'il soit adapté aux normes établies. »

Des normes à établir

Selon la ministre, est désormais considérée comme de l'habitat léger l'habitation qui respecte au moins l'un des trois critères suivants : démontable, volume réduit, faible poids, emprise au sol limitée, auto-construite, sans étage, sans fondation et qui n'est pas raccordée aux impétrants. Cela vise les yourtes, les chalets, les cabanes, les caravanes ou les « tiny houses ». Mais d'ajouter : « La reconnaissance est une première étape, mais il reste maintenant à déterminer des normes spécifiques à respecter en matière de salubrité ou de surpeuplement. »

Qu'à cela ne tienne, après un colloque sur le sujet ce vendredi, ce sera la fête ce samedi à la Baraque, avec les premières Rencontres internationales de l'habitat collectif et de l'habitat léger (Rihal). Une foule d'animations pour petits et grands est prévue, de la construction de cabanes pour les enfants à la petite fabrique d'objets, en passant par des expositions diverses ou des conférences. L'occasion de découvrir, enfin, d'autres collectifs engagés dans diverses luttes : les « Lentillères à Dijon », « l'Echelle inconnue » à Rouen, la « Zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes, les « Damoclès » de Barvaux, les « Fraguas Revive » en Espagne ou encore le « Mietshäusser Syndicat » ou Syndicat d'habitats autogérés en Allemagne.